

**Accessibilité : 3 socle prérequis + 1 optionnel**

- Amplitude horaire (8h-20h lundi au vendredi et 8h-12h samedi)
- Accès aux Soins Non Programmés
- 800 points**
- Minoration des points appliquée si intégralité amplitude horaire pas couverte.
- Amplitude horaire ouverture semaine entre 10h et 12h/j + samedi matin = minoration 60 points
- Amplitude horaire ouverture semaine entre 8h et 10h/j + samedi matin = minoration 150 points
- Fermeture samedi matin = minoration 120 points
- Fermeture maximum pendant 3 semaines pendants congés scolaires dans l'année = minoration 20 points
- Articulation des SNP avec le Service d'Accès aux Soins
- Tous les médecins participent ou si MSP prend en charge toutes les demandes régulateur SAS = 200 points
- 50% des médecins participent = 100 points
- Gestion d'une crise sanitaire grave
- Rédaction d'un plan de crise + mise à jour annuelle : 100 points
- Mise en œuvre lors d'une crise sanitaire caractérisée par ARS : 350 pts variables

**Diversité de l'offre (niveaux cumulables)**

- Niveau 1 = 300 points : au moins un Spé ou autre prof médicale (SF, dentiste, pharmacien) en + de la MG **OU** 3 professions paramédicales différentes **associés SISA**
- Niveau 2 = 300 points : au moins un Spé ou autre prof médicale (SF, dentiste, pharmacien) en + de la MG **ET** 3 professions paramédicales différentes **associés SISA**

**Diversité de consultation de spécialistes 2<sup>nd</sup> recours (niveaux cumulables)**

- Niveau 1 = 300 points : 2 jours par mois
- Niveau 2 = 300 points : 2,5 jours par semaine soit 0,5 ETP

**Indicateurs structure en zone sous-dense**

200 points : Accueil médecin contrat solidarité territorial médecin

**Missions de santé publique**

350 points variables : par mission réalisée : 2 Missions max rémunérées + 200 points pour réalisation 2 missions si MSP intègre IPA salarié ou libéral

**Implication des usagers (niveaux cumulables)**

200 points : questionnaire satisfaction patients + actions (flyers, sondages)  
300 points variables : co-construction, partenariat, co-décision entre MSP et usager (réfèrent usager, comité usagers, médiateurs, etc)

**Fonction de coordination**

- 1 000 points fixes
- + 1 700 points variables jusqu'à 8 000 patients
- + 1 100 points variables au-delà de 8 000 patients

Fonction assurée par :

- Soit personne exerçant au sein de la structure (y compris PS en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction
- Soit personne recrutée spécifiquement.

Missions : animation de la coordination interprofessionnelle, coordination des parcours et des dossiers patients, suivi de l'utilisation du SI, production de données de santé, relation avec les institutions et collectivités, etc.

- Pas d'ETP minimum requis

**Protocoles pluri-professionnels**

100 points fixes par protocole réalisé jusqu'à 8 rémunérés maximum  
Liste des pathologies visées dans ACI.  
Elaboration pluri-prof selon recommandations HAS  
+ 40 points par protocole si MSP intègre IPA libéral ou salarié

**Réunions Concertation Pluri-professionnelle**

Max 1000 points Variables par tranche de 4000 patients + 200 points variables si MSP intègre IPA libéral ou salarié  
Au-moins 6 réunions/an.

Nombre dossiers étudiés correspond à 5% des patients Médecin traitant présentant une affection de longue durée ou âgée de plus de 75 ans.

**Formation des jeunes**

450 points : Accueil d'au-moins 2 stagiaires par un et idéalement au-moins 1 Maître de Stage Universitaire  
225 points : pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> stagiaires

**Coordination externe**

200 points variables : par tranche de 4 000 patients.  
Procédure conforme à la réglementation définissant les modalités de transmissions des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients, notamment la transmission du VMS.

**Protocoles nationaux de coopération des SNP (arrêté ministériel du 06/03/20)**

100 points : par protocole mis en place (au moins 1 sur les 6) + 25€ par patient inclus dans le protocole. 6 protocoles valorisés maximum

**Démarche qualité (niveaux cumulables)**

- Niveau 1 = 100 pts : **diagnostic maturité** : avoir un référent qualité dans équipe + identifier une action à améliorer et un objectif d'amélioration parmi les thèmes : continuité des soins, situations médico-sociales, collaboration et coordination pluri professionnelle pour certains patients, délégation et coordination pluri professionnelle autour de certaines pathologies, accès aux soins, actions de prévention en l'absence de pathologie ou visant à compléter une prise en charge curative)
- Niveau 2 = 200 pts variables : **planification et mise en œuvre démarche qualité** (démarche d'amélioration continue de la qualité) : définir les points à améliorer + plan d'actions et le déployer
- Niveau 3 = 300 pts variables : **production de résultats et conclusions** (établir si l'objectif est atteint ou si un nouveau plan d'action doit être mis en place) et conclusions avec des données qualitatives et quantitatives

**Parcours insuffisance cardiaque**

100 points variables : par tranche de 4 000 patients.  
(objectif : « contribuer à la réduction du taux de mortalité, du taux d'hospitalisation et l'amélioration de la qualité de vie de la patientèle d'insuffisants cardiaques ») Patientèle qui présente une IC et/ou pathologie qui risque d'évoluer vers une IC, en réalisant de l'ETP, coordination et partenariat entre les différents acteurs, diagnostic précoce, etc → séances d'APA, PPP, programme ETP, protocole avec IPA, etc.

**Coordination d'un parcours obésité infantile**

100 points fixes: Les enfants en situation de surpoids ou obésité non compliquée ou qui présentent des facteurs de risque d'obésité en mettant en place programme d'ETP, sport sur ordonnance, participation à la mission « Retrouve ton Cap » (dispositif financé à 100% par l'AM pour les assurés pour les patients de 3 à 12 ans), etc.

**Système d'information niveau standard**

- 500 points
- + 200 points variables par PS associés – jusqu'à 16 PS
- + 150 points variables par PS associés – au-delà de 16 PS

La rémunération correspondante est versée au prorata temporis à compter de la date d'acquisition du logiciel.

**Système d'information niveau avancé**

100 points